



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2020-202

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2020

# Sommaire

## **74\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie**

74-2020-10-29-003 - Arrêté préfectoral n° DDT-2020-1222 du 29 octobre 2020 portant prolongation d'autorisation de mise en service du tunnel des Montets (2 pages)

Page 3

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2020-10-29-003

Arrêté préfectoral n° DDT-2020-1222 du 29 octobre 2020  
portant prolongation d'autorisation de mise en service du  
tunnel des Montets



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service transition énergétique et mobilités**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Annecy, le **29 OCT. 2020**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n°DDT-2020-1222**

portant prolongation d'autorisation de mise en service du tunnel des Montets

**VU** le code de la route ;

**VU** le code de la voirie routière, et notamment l'article R118-3-3 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002 dite loi « SIST » relative à la sécurité des infrastructures et systèmes de transports ;

**VU** la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée relative à l'orientation des transports intérieurs ;

**VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret n° 2004-160 du 17 février 2004 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 24 juin 2005 relatif à la sécurité des ouvrages du réseau routier ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

15 rue Henry-Bordeaux  
74998 Annecy cedex 9  
Tél. : 04 50 33 60 00  
Mél. : prenom.nom@haute-savoie.gouv.fr  
www.haute-savoie.gouv.fr

1/2

**VU** l'arrêté n° 20141302-0012 du Préfet de la Haute-Savoie pris en date du 29 octobre 2014, autorisant pour une durée de 6 ans la mise en service du tunnel des Montets, sur les communes de Chamonix et de Vallorcine ;

**VU** l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

**VU** l'arrêté du 10 janvier 1974 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de matières dangereuses ;

**VU** la circulaire NOR INTE9500199C du 22 juin 1995 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;

**VU** la demande de renouvellement déposée par le conseil départemental en date du 2 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** les délais d'instruction du dossier de renouvellement de l'autorisation de mise en service de l'ouvrage, prévus par l'article R118-3-3, et notamment l'examen de la demande par la sous-commission sécurité des infrastructures et systèmes de transports ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

## **ARRÊTE**

**Article 1er** : L'autorisation de mise en service du tunnel des Montets est prolongée à compter du 29 octobre 2020 pour une durée de 2 mois ;

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

**Article 3** : M. le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Haute-Savoie,  
M. le Sous-Préfet d'arrondissement de Bonneville,  
M. le Maire de Chamonix,  
M. le Maire de Vallorcine,  
M. le Commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie,  
M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie,  
M. le Directeur départemental des territoires,  
M. le Président du Conseil Départemental,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie.

Le Préfet,



**Alain ESPINASSE**